

## Leçon 6

# La religion peut-elle servir de morale ?

Y. Mazoué

## Introduction

La religion est, selon une étymologie possible (*religare* en latin signifie relier), un lien entre l'homme et des puissances ou une divinité dont son existence et son salut dépendent. Mais, sous cet aspect, la religion semble se distinguer radicalement de la morale qui, au sens large, (« mores » en latin) désigne les mœurs, c'est-à-dire les us et coutumes, les manières de vivre que partagent les membres d'une société, qui relient les humains entre eux en vue d'un bonheur terrestre. En d'autres termes, le lien religieux est vertical : l'homme, par sa foi, se rapporte à un être supérieur ou transcendant dont les paroles sont autant d'ordres auxquels il doit soumettre ses actions. Le lien moral est horizontal : l'homme est en relation avec ses semblables avec lesquels il crée et partage les mêmes valeurs, les mêmes règles de vie. Dans ces conditions, on ne voit pas comment la religion pourrait servir de morale, c'est-à-dire remplacer cette dernière, remplir exactement sa fonction puisque leurs sens et leurs fins diffèrent totalement.

Mais cette vision reste trop abstraite car, en réalité, ces deux liens ne sont pas indépendants : les décrets divins s'imposent aux hommes ici-bas, règlent leurs actions individuelles et collectives. La religion exige que les devoirs familiaux, juridiques, politiques soient en même temps des devoirs envers Dieu. Ne peut-on dire, en ce cas, que la religion peut servir de morale ? Mais ce remplacement représente-t-il un gain pour la morale ou au contraire celle-ci n'est-elle pas menacée dans son autonomie ?

## 1<sup>re</sup> partie : l'identité originelle de la religion et de la morale

La religion ne peut servir de morale que si elle vient se substituer à une morale déjà existante, à une morale devenue par elle-même impuissante ou sans autorité pour fournir des principes pratiques ou des normes pour l'action humaine. Mais ce remplacement a-t-il bien une réalité historique ? N'y a-t-il pas des sociétés où s'affirme une unité originelle de la religion et de la morale, où il ne peut être question pour la religion de prendre la place de la morale car celle-ci est immédiatement pourvue d'un sens religieux.

À propos de la cité grecque antique, Hegel utilise l'expression de « belle totalité » pour désigner l'unité profonde, l'harmonie de la religion et de la morale. Les devoirs religieux étaient à Athènes ou à Sparte des devoirs pour la morale commune : le culte rendu aux dieux à travers les cérémonies, les processions ou les sacrifices rituels afin de solliciter leur protection, avaient valeur d'obligation morale pour tous les citoyens puisque l'enjeu en était la prospérité de la cité, le bien commun. Réciproquement, les devoirs moraux en matière d'échange juste, de soins aux malades, d'éducation des enfants avaient un sens sacré dans la mesure où les récits mythologiques présentent ces actes comme originairement initiés par tel ou tel dieu.

Mais cette identité de la religion et de la morale rencontre plusieurs objections qui transforment ce qui précède en idéalisation morale de la religion. On peut d'abord souligner – comme le fait Socrate dans *Euthyphron* de Platon – les contradictions à l'intérieur des récits qui nourrissent les croyances populaires : les dieux sont tour à tour des êtres attentifs ou bienveillants et des êtres dévorés par des passions démesurées comme la jalousie, la soif de vengeance, le désir de pouvoir. Comment

pourraient-il être des modèles de moralité pour les jeunes Grecs qui apprennent à lire et à écrire à partir de *L'Iliade* et de *L'Odyssée* ? Si la religion offre parfois le visage de l'immoralité, cela ne signifie-t-il pas qu'il est légitime de vouloir une morale autre que celle que propose la religion ? D'autre part, si la religion se confondait absolument avec la morale, si elle déterminait toutes les valeurs morales, alors il serait impossible d'en faire la critique en se fondant sur une autre morale. Or, lors de son procès pour impiété, Socrate explique à ses juges – dans *l'Apologie de Socrate* de Platon – que la religion ne peut coïncider avec la morale. Il y a dans la religion une part inamovible de croyance aveugle et de superstition populaire alors que la moralité d'un homme libre exige qu'il pèse le pour et le contre, qu'il évalue par sa raison quelle action est la plus conforme à une idée du juste ou du bien.

Pourtant Socrate fut condamné et son invocation de la libre conscience morale de l'homme ne parvint pas à contrebalancer le préjugé selon lequel la moralité d'un Grec se mesure à sa soumission à la piété commune. Doit-on en conclure que la religion se confond nécessairement avec les mœurs ? N'y a-t-il pas dans des religions une volonté de combattre vigoureusement les valeurs traditionnelles afin de leur substituer une morale nouvelle ?

## 2<sup>e</sup> partie : le combat de la morale religieuse contre la morale sociale

Chacune des trois religions monothéistes dénonce la relativité dans l'espace et dans le temps des morales sociales, le fait que celles-ci sont autant de coutumes particulières à tel peuple, voire à tel groupe social, et le fait qu'elles sont condamnées à subir toutes sortes de changements. Les hommes ne peuvent donc disposer d'une morale constituée de règles universelles et intangibles pour guider leurs actions. Capricieux et imparfaits, ils produisent des morales à leur image. Pour qu'une morale dispose d'une autorité universelle et absolue, elle doit reposer sur un fondement suprahumain, elle doit émaner d'une source elle-même parfaite. Le Décalogue, dans *l'Ancien Testament*, énonce les dix commandements du Dieu unique à ses créatures. Accomplir tel devoir ou, plus exactement, respecter tel ou tel interdit (ne pas tuer, ne pas mentir), c'est obéir à Dieu et non à une morale d'origine humaine.

L'autre argument de combat que les monothéismes utilisent est dirigé contre la corruption des valeurs par les intérêts et les passions des hommes : la cupidité, la soif de gloire et de pouvoir. Tous les grands textes des religions révélées fustigent la valorisation de ces faux biens, l'adoration de ces idoles que sont l'argent ou la puissance et exigent comme premier acte authentiquement moral la rupture, l'abandon de ces illusions terrestres en faveur d'une existence humble, dépouillée, animée par le seul désir d'obéir à la Loi de Dieu. Ces textes et les sermons qu'ils inspirent promettent les plus terribles châtiments à ceux qui prennent la liberté de suivre une autre loi et qui, en cela, se montrent infidèles à leur Créateur.

Mais ce combat de la religion en vue d'exercer un magistère moral unique prête le flanc à deux objections morales. La première souligne que cette morale religieuse n'a guère de sens pour ceux qui n'ont pas la foi. Ces derniers n'en sont pas moins tenus d'observer des devoirs moraux : dire la vérité, secourir le faible, se montrer équitable dans les partages sont autant de prescriptions pour leur conscience morale. Toutefois, le fondement de l'obligation morale n'est pas pour eux la volonté transcendante de Dieu mais la libre raison humaine capable, par elle-même, de fixer dans les mœurs ou dans les lois civiles les règles susceptibles de garantir la solidité du lien social. La seconde condamne le fait que les fidèles d'une religion fassent prévaloir l'obéissance à leurs lois sacrées et jugent facultative l'obéissance aux lois civiles. Dans le *Contrat social* (livre IV, ch.8), Rousseau accuse telle religion de sectarisme car elle « rompt l'unité sociale ». Dans le cas du fanatisme, cela peut aller jusqu'à vouloir la destruction des lois civiles en vigueur ; une caste sacer-

dotale, prétendant parler au nom de Dieu, justifie ces violences et les présente comme des devoirs pour les croyants. Comment une religion pourrait-elle servir la morale en étant traversée par de telles contradictions ? « Rien ne ressemble mieux à un produit de l'Enfer, que toute violence qui se fait en l'honneur du Ciel » (Rousseau, *Fragment à Voltaire*). Faut-il en déduire que la religion doit être moralement proscrite ?

### 3<sup>e</sup> partie : l'autonomie de la morale vis-à-vis de la religion

Que dans la vie morale des peuples, les religions aient eu une influence considérable est un fait indéniable. Les mœurs dans leur diversité (alimentation, tenue vestimentaire, sexualité, éducation des enfants, usage de l'argent, etc.) ont été, sur la longue durée, en grande partie modelées par les exigences de telle religion. Mais la question posée (« peut-elle ») est aussi une question de droit : de quel droit une religion prétend-elle être la seule instance à dire le Bien et le Mal ? Cette prétention à l'exclusivité doit être refusée pour au moins deux raisons.

Si on affirme qu'« Il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu » (Paul, *Épître aux Romains*), alors il devient possible de justifier en son nom les persécutions et les guerres saintes réclamées par ses représentants sur terre. Il est donc nécessaire de subordonner les devoirs moraux que s'imposent les croyants et qui conditionnent leur seul salut au respect des devoirs moraux auxquels sont tenus tous les hommes en tant qu'être raisonnables et libres. Si telle religion ne peut tenir lieu de morale, elle doit toutefois contenir ses propres exigences morales dans les limites fixées par la raison c'est-à-dire par une autorité morale qui transcende la diversité des morales religieuses.

Enfin, il est nécessaire qu'une institution neutre d'un point de vue religieux, à savoir l'État, garantisse d'un côté la liberté de croyance et d'exercice des devoirs religieux pour les fidèles des différentes confessions, et de l'autre sanctionne les actes dont l'immoralité consiste justement à porter gravement atteinte à la liberté des personnes. Si Abraham était allé au terme de son intention et avait tué son fils, certes il aurait obéi à Dieu mais il aurait commis un assassinat, un meurtre prémédité. Un moderne imitateur d'Abraham devrait répondre de son geste devant le tribunal des hommes.

### Conclusion

Deux conditions loin d'être réunies dans les sociétés humaines sont nécessaires pour éviter l'extension d'une morale d'origine religieuse à toute la morale : une religion respectueuse de la diversité des mœurs et de la liberté de conscience, et un État dont l'autorité incontestable oblige les religions à se conformer aux lois existantes.